

## TRANSFERT DE DOSSIER UNIVERSITAIRE

### La procédure

Les étudiants inscrits en études de médecine dans une faculté de médecine française peuvent solliciter un transfert de dossier en vue d'une inscription à la Faculté de Médecine Sorbonne Université.

Ils doivent transmettre **avant le 30 avril** au service de la scolarité de la Faculté de Médecine Sorbonne Université, les documents dont la liste figure ci-dessous, qui seront examinés par la Commission Pédagogique de la faculté.

Les résultats seront adressés aux étudiants avant la fin du mois de mai. En cas d'avis favorable, ils devront faire procéder au transfert définitif de leur dossier universitaire par leur faculté d'origine.

### Pièces à fournir :

- **lettre de motivation**
- **curriculum vitae**
- **relevés de notes du baccalauréat et des études de médecine (comprenant le nombre d'inscription en PACES et le rang de classement)**
- **préciser l'objet de votre motivation et joindre les pièces justificatives nécessaires (acte de mariage, PACS, justificatif de mutation etc...)**
- **autorisation du Doyen de la Faculté de Médecine d'origine**

Ces documents sont à transmettre à l'adresse suivante :

**Faculté de Médecine Sorbonne Université  
Service de la scolarité  
27 rue Chaligny - 75571 Paris Cedex 12  
Tél : 01.40.01.14.94**

### Remarques

- Aucune demande d'admission en deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences médicales (DFGSM2, « ex-PCEM2 ») ne sera acceptée.
- Sauf circonstances exceptionnelles, la Faculté de Médecine Sorbonne Université n'accepte pas les étudiants des autres UFR médicales franciliennes
- Toutes les demandes doivent être accompagnées de l'accord du Doyen de la faculté d'origine